

Discours de Michel Mercier  
Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés

Lancement du plan Alerte Enlèvement sur Facebook  
Paris – Mardi 4 octobre 2011

---

Merci Madame Bordry, merci Madame la Directrice pour cette présentation du dispositif Alerte Enlèvement et de son extension via le réseau Facebook. Je me réjouis qu'aujourd'hui ce réseau, leader mondial, vienne rejoindre nos partenaires.

Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les représentants du monde associatif,

Mesdames et Messieurs,

Il y a maintenant cinq ans, le ministère de la Justice et des Libertés a mis en place, avec le succès que l'on sait, ce dispositif Alerte Enlèvement : au terme des 10 alertes enlèvements déclenchées, tous les enfants ont été retrouvés, et le dispositif a encore une fois prouvé son efficacité le 18 septembre dernier, permettant aux enquêteurs de retrouver rapidement les deux fillettes disparues dans la Sarthe. En 2006, nous faisons déjà figure de précurseurs en Europe, et aujourd'hui encore nous marquons un nouveau pas, dans le même esprit d'innovation, pour nous donner les meilleurs moyens de diffusion de l'Alerte Enlèvement. En devenant partenaire du plan Alerte Enlèvement, Facebook s'engage aujourd'hui, auprès du ministère de la Justice et des Libertés, à offrir de nouveaux relais aux messages d'alertes en cas de disparition d'enfants.

Elargir la diffusion de ces messages est un enjeu d'importance. Je veux rappeler que, depuis le lancement du dispositif Alerte Enlèvement en 2006, le ministère de la Justice et des Libertés s'est attaché à travailler à une diffusion toujours plus rapide, efficace et sûre auprès de la population, en utilisant les outils les plus performants. Car les faits l'ont prouvé, chaque minute est cruciale pour les enquêteurs. C'est en agissant dans les premières heures de la disparition d'un enfant que l'on démultiplie les chances de le retrouver. Plus de 50 partenaires ont déjà signé la Convention Alerte Enlèvement ; les messages d'alerte sont ainsi relayés dans les médias traditionnels (agences de presse, télévisions, radios), mais également sur le réseau autoroutier, dans les gares, à la RATP ou sur les bornes de la Française des Jeux, pour ne citer que quelques exemples.

Mais parce que les outils d'information évoluent très rapidement et se perfectionnent, l'Alerte Enlèvement doit s'adapter. Nous le savons, et vous l'avez rappelé, Mesdames, Internet a connu un essor considérable en quelques années. Ce média fait désormais partie de la vie quotidienne, figurant parmi les premiers outils d'échanges et d'information pour nombre de nos concitoyens. Nous ne pouvions passer à côté de cette révolution numérique : c'est pourquoi, dès 2010, nous avons souhaité associer de nouveaux partenaires multimédias, en particulier des sites Internet à forte audience, ainsi qu'une application pour Smartphones.

Elargir la diffusion à de nouveaux médias, c'est en effet se donner toutes les chances de toucher ceux de nos concitoyens qui détiennent une information cruciale sur la disparition d'un enfant.

Par ce partenariat avec Facebook, nous élargissons encore la portée de l'Alerte. La révolution des réseaux sociaux a bouleversé la façon de communiquer de milliards de personnes dans le monde. On ne peut ignorer l'impact de ces réseaux pour relayer l'information ; l'actualité récente l'a d'ailleurs encore démontré. Facebook, vous le disiez à l'instant, compte 25 millions d'utilisateurs en France : la diffusion du message d'alerte sur le réseau Facebook pourrait donc toucher potentiellement près d'un tiers de la population française. Cette audience de l'alerte sera encore démultipliée en raison de la configuration même du réseau, car pour la première fois, les internautes français pourront eux-mêmes relayer le message auprès d'autres utilisateurs.

Multiplier les vecteurs de diffusion de l'Alerte est vous l'aurez compris essentiel, mais nous devons toujours veiller à ce que cette diffusion soit encadrée, pour ne pas nuire à la force et à la portée du message, pour garantir la fiabilité de son contenu, et nous assurer que les principes fondamentaux de notre droit sont bien respectés. L'Alerte enlèvement est un dispositif exceptionnel, et doit le rester car c'est la condition de son succès. Il s'inscrit dans un cadre légal précis, que rappelait à l'instant Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces : le déclenchement de l'alerte et sa

diffusion répondent à des critères stricts et des contraintes précises, auxquels sont soumis nos partenaires. Faute de quoi, le dispositif Alerte enlèvement perdrait en fiabilité et en efficacité. Devenir partenaire du dispositif Alerte enlèvement, c'est donc respecter un certain nombre de règles, et Facebook l'a parfaitement compris, en s'engageant au respect des données personnelles et du droit à l'oubli. Les messages d'alerte comportent en effet des données nominatives et, si possible, des photographies qui constituent autant d'éléments utiles pour retrouver les enfants disparus. Au terme d'une alerte, ces données doivent disparaître de la toile, dans l'intérêt notamment des victimes. Depuis 2010, le ministère de la Justice et des Libertés a d'ailleurs mis en place un dispositif technique qui garantit la suppression de ces données.

L'efficacité de l'alerte passe également par l'assurance de données fiables et sécurisées. Tout détournement de l'information crée un risque évident pour le dispositif. Nous ne devons pas oublier que les enfants enlevés courent un réel danger ; leur intégrité et même leur survie peuvent en effet être en jeu. Nous devons donc apporter toutes les garanties nécessaires pour faire aboutir les investigations. L'ensemble des comptes ou des pages non-officiels seront donc supprimés par Facebook à notre demande.

Quant à la page officielle gérée par le ministère de la Justice et des Libertés, elle n'est pas un simple groupe, tel que chacun peut en créer. Elle est le fruit d'un travail de développement et d'un partenariat fort entre Facebook et le ministère. Je tiens à remercier et à féliciter tous les acteurs de ce travail.

\*\*\*

C'est en fédérant les meilleures volontés, en sachant innover et s'ouvrir, que le dispositif Alerte enlèvement a pu accroître encore et toujours son efficacité. Je me réjouis que nous poursuivions aujourd'hui, par votre partenariat, dans la voie d'une collaboration constructive et rigoureuse de tous. La disparition d'un enfant est un acte grave, qui impose de mobiliser notre force collective. La solidarité, qui fonde l'Alerte enlèvement, doit constamment guider notre action pour une lutte toujours performante contre les enlèvements d'enfants.